

RECOMMANDATIONS

Séminaire de formation sur « la sécurité et la santé au travail

Célébration de la 14^{ème} Journée Mondiale de la SST
et la 20^{ème} Journée Africaine de la Prévention des Risques

Professionnels

OPRAG/GPM

20-21-22 avril 2016

**RECOMMANDATION N°1 RELATIVE A LA SYNERGIE
D'ACTION DES ACTEURS EN CHARGE DE LA
GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS A
L'OPRAG ET A GPM.**

- Considérant la convention C 187 sur le cadre promotionnel de la sécurité et de la santé au travail de l'organisation internationale du travail ;
- Conscient du fait que l'employeur a un rôle important à jouer dans la préservation de la sécurité et de la santé des travailleurs ;
- Considérant que les travailleurs doivent s'associer à l'amélioration de la qualité de vie sur les lieux de travail et qu'à ce titre ils doivent coopérer à la mise en œuvre des dispositions prises par les employeurs,

Les participants au séminaire de formation sur la « sécurité et la santé au travail », tenue dans les locaux de l'OPRAG à OWENDO du 20 au 21 avril 2016 et sur le site CNSS d'OKOLASSI le 23 avril 2016, recommandent à l'OPRAG et à GPM :

- **L'organisation au sein de leurs entités respectives, courant 2016, d'une campagne de sensibilisation sur les comités de sécurité et de santé au travail.**

Fait à OWENDO, le 21 avril 2016.
Les participants

RECOMMANDATION N°2 RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE SPECIFIQUE POUR LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE SECTEUR DES PORTS ET RADES ET ACTIVITES CONNEXES

- Considérant la convention C 160 sur les statistiques du travail de l'organisation internationale du travail ;
- Vu que les statistiques constituent un outil fiable d'aide à la prise de décision ;
- Considérant les carences relatives à la collecte, l'analyse et la mise à disposition des données statistiques du secteur des ports et rades et activités connexes,

Les participants au séminaire de formation sur la « sécurité et la santé au travail », tenue dans les locaux de l'OPRAG à OWENDO du 20 au 21 avril 2016 et sur le site CNSS d'OKOLASSI le 23 avril 2016, recommandent à l'OPRAG et à GPM :

- **La mise en place au Gabon d'un observatoire sectoriel sur les risques liés à l'activité portuaire.**

Fait à OWENDO, le 21 avril 2016.
Les participants

RECOMMANDATION N°3 RELATIVE A LA FORMATION EN SST DES ACTEURS EN CHARGE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les participants au séminaire de formation sur la « sécurité et la santé au travail », tenue dans les locaux de l'OPRAG à OWENDO du 20 au 21 avril 2016 et sur le site CNSS d'OKOLASSI le 23 avril 2016, recommandent à l'OPRAG et à GPM :

de piloter l'organisation de la formation en SST des acteurs du secteur des ports et rades, et la participation aux activités de l'IAPRP.

Fait à OWENDO, le 21 avril 2016.
Les participants

RECOMMANDATION N°4 RELATIVE A LA CREATION D'UN CENTRE MEDICAL INTER-ENTREPRISE A OWENDO

Les participants au séminaire de formation sur la « sécurité et la santé au travail », tenue dans les locaux de l'OPRAG à OWENDO du 20 au 21 avril 2016 et sur le site CNSS d'OKOLASSI le 23 avril 2016, recommandent à l'OPRAG et à GPM :

de piloter la création par les entreprises du secteur des ports et rades et activités connexes du Gabon d'un centre médical inter-entreprises à OWENDO, pour faciliter la surveillance de la santé des travailleurs du secteur.

Fait à OWENDO, le 21 avril 2016.
Les participants

**RECOMMANDATION N°5 RELATIVE A
L'AMENDEMENT DE L'ARRETE REGLEMENTANT LES
CSST**

- Vu les carences dans l'interprétation de l'arrêté,
- Vu les carences sur l'installation et le fonctionnement des Comités de Sécurité et Santé au Travail,

Les participants au séminaire de formation sur la « sécurité et la santé au travail », tenue dans les locaux de l'OPRAG à OWENDO du 20 au 21 avril 2016 et sur le site CNSS d'OKOLASSI le 23 avril 2016, recommandent aux Institutions en charge de la Sécurité et Santé au travail, notamment le Ministère en charge du travail, avec les autres entités concernées :

la révision de l'arrêté n° 006/MTEPS relatif à la composition et au fonctionnement des comités de sécurité et de santé au travail.

Fait à OWENDO, le 21 avril 2016.
Les participants
